# DECEMBRE 2024 N° 33 ACTU'BEIGNON GAZETTE DE LA COMMUNE



# Le mot du maire

Les illuminations sont de retour, c'est une tradition à laquelle nous ne voulons pas échapper malgré le contexte ambiant sur le plan national et les jours difficiles qui sont annoncés pour 2025. Au contraire, nous devons garder la magie des fêtes dans nos esprits. Cette gazette est consacrée au PLU que nous venons d'arrêter et pour lequel nous espérons une approbation en conseil municipal avant l'été. C'est un travail colossal qui a été effectué et je veux remercier le groupe de travail qui m'a accompagnée ainsi que les services administratifs. Je vous souhaite de très belles fêtes, entourés de tous ceux qui vous sont chers et vous invite à la cérémonie des vœux le samedi 18 janvier à 18h30 à la salle multifonctions.

Sylvie HOURMAND

Une étape importante dans la révision du Plan Local d'Urbanisme a été franchie le mardi 10 décembre 2024. En effet, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU. Ce projet a été transmis au services de l'Etat et aux personnes publiques associées. D'ici peu, nous passerons devant la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), puis ce sera le temps de l'enquête publique.

Les questions ci-dessous nous ont été posées directement en mairie. Nous trouvons intéressant de vous les proposer via cette gazette....

- Je suis propriétaire d'une parcelle constructible dans l'agglomération, peut-on m'obliger à construire? Non.
- Je suis propriétaire d'une vieille masure sur un terrain constructible, peut-on m'obliger à la réhabiliter? Non, sauf si celle-ci engendre un danger.
- Je possède un terrain à La Vigne, puis-je y construire une maison ? Non. Les hameaux La Vigne, Launay, La Daoutte, Le Plessis Est, Le Val Es Lan, La Rivière passent en zone agricole ou naturelle dans le futur PLU et sont désormais inconstructibles. Des sursis à statuer ont d'ores et déjà été mis dans ces zones.
- Je suis propriétaire d'une maison dans un hameau, puis-je faire une extension ? Oui, les habitations existantes peuvent faire l'objet d'extension (dans la limite de 50m2 et de 50% de la surface de l'existant ) ou d'annexes de 40 m2 maximum.
- Les piscines sont-elles autorisées dans le nouveau PLU ? Oui, partout. Elles ne doivent pas excéder 30m2 et se situer à moins de 20m des maisons.
- Je suis propriétaire d'une parcelle de 2000m2 en agglomération, puis-je construire une maison dessus ? Votre projet devra permettre une densification future de la parcelle (prévision voie d'accès, attention portée à l'implantation...). pour respecter une densité moyenne de 18 logements à l'hectare.
- Est-ce la mairie qui a décidé de toutes ces modifications ? Non. La mairie applique les dispositions du SCOT et de la loi « Climat et Résilience » d'août 2021 qui pose l'objectif de zéro artificialisation nette à l'horizon 2025. Toutes les communes sont soumises aux mêmes contraintes.
- Est-ce vrai qu'il y a un couloir archéologique à Beignon ? Oui. Il apparaît clairement sur le plan de zonage. Cela n'empêche pas les projets mais peut les retarder car des fouilles archéologiques peuvent avoir lieu.
- J'habite la Justice, quelles sont les nouveautés en matière de PLU ?
   Cette zone est désormais zone naturelle et est destinée à être protégée.
   Seules les constructions d'extensions ou d'annexes des habitations sont autorisées.

# Plan Local D'Urbanisme

### **Animations de Noël :**

- La Gacilly: Illuminations traditionnelles. Tous les soirs, du 21 décembre au 4 janvier, le Père-Noël prend son envol dans son traîneau, Place de la Ferronerie.
- Paimpont: Esplanade de l'Abbaye. Rendez-vous avec la lune du 20 décembre au 4 janvier. Représentations à 18h00, 18h30, 19h00 et 19h30. Nouveau spectacle inédit Hommage au hêtre de Ponthus
- Rochefort en Terre : Village préféré des français en 2016, revêt ses habits de lumières jusqu'au 5 janvier 2025.
- Rennes: Place de l'Hôtel de Ville, jusqu'au 5 janvier, de 18h à 21h40, toutes les 20 minutes. Nouveau spectacle inédit « Quand vient la nuit » et mise en lumière de la Place de la Gare avec une toute nouvelle installation lumineuse « Eclats de lumières », tous les jours à partir de 17h.
- Vannes: Centre-Ville, balade lumineuse magique sur le thème de Casse-Noisette. Projections sur les bâtiments emblématiques: Place Brûlée, Place Henri IV, Place Valencia, jardins des remparts, et tour du Connétable.
- **Guiscriff**, La Gare, spectacle « *Le train magique en gare de Guiscriff* » vous embarque dans un pays lointain à la découverte du Château d'Effëreyn. Durée 45 minutes. 6€ /adulte. Jusqu'au 5 janvier.
- Château de Suscinio, multiples visites encadrées ou en autonomie proposées jusqu'au 5 janvier. Exposition Playmobil au départ de l'entrée du château. Ouvert de 10h à 18h. Renseignements : suscinio.fr

### Théâtre équestre de Bretagne. La Chapelle Gaceline.

- Samedi 21/12 et dimanche 22/12 à 16h00. Conte fantastique de Noël : Farceur, le renne du Père-Noël. Spectacle interactif. 12€ /adulte et 8 € /enfant de moins de 8 ans. Réservation : 06 09 25 42 50
- Dimanche 29/12. **Le royaume des étoiles**. Histoire d'une princesse qui s'émerveille du spectacle des étoiles jusqu'au jour où elle se rend compte qu'elles ont disparu. 12€ /adulte et 8 € /enfant de moins de 8 ans. Réservation : 06 09 25 42 50

<u>Samedi 18 janvier 2025</u> : à partir de 18h30. Vœux du Maire à la salle multifonction.

<u>Agence postale communale</u>: ouverte du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00. Le samedi de 8h30 à 11h30. Fermée du 31 décembre au 4 janvier.

<u>Déchèterie de Porcaro</u>: ouverte mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Rappel : changement du jour et de la fréquence de collecte des ordures ménagères (OM)

OM: jeudi 2 janvier, mardi 7 janvier puis un mardi sur deux, l'autre mardi bac jaune.

Conseil municipal: vendredi 31 janvier à 19h00

Conseil communautaire : jeudi 30 janvier à 18h30

# Sorties de Noël dans les alentours

Infos pratiques



